



CLASSIQUES
GARNIER

« Revue Entreprise & Société (ENSO). Appel à contributions », *Entreprise & Société*, n° 9, 2021 – 1, p. 261-265

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12203-6.p.0261](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12203-6.p.0261)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

REVUE ENTREPRISE & SOCIÉTÉ (ENSO)

Appel à contributions

LA RELATION ENTREPRISE-SOCIÉTÉ : ENJEUX ET RÈGLES DU JEU LES LEÇONS DE L'AFFAIRE FABER-DANONE

En mars 2021, le conseil d'administration du groupe Danone retirait sa confiance à son Président et le remplaçait immédiatement. Ce changement brutal à la tête d'une grande firme multinationale a d'autant plus surpris que Danone, qui avait fêté récemment son centenaire¹, était la première société du CAC 40 – et la seule à ce jour – à avoir adopté le statut d'« entreprise à mission² ». Par ailleurs, son président, Emmanuel Faber, était une personnalité particulièrement engagée sur le « double projet » (économique et sociétal) qui avait, en son temps, été défini par Antoine Riboud, l'emblématique fondateur de l'ancien groupe BSN, devenu Danone en 1994³. Enfin, le point de départ de cette crise de gouvernance avait son origine apparente dans des critiques apportées sur le cours de l'action, critiques formulées par des fonds d'investissement dits « activistes », fonds virulents mais qui ne représentaient qu'une faible part de l'actionnariat et n'étaient pas membres du conseil d'administration qui a limogé le PDG⁴.

1 Centenaire célébré le 7 mai 2019 à Barcelone, ville où avait été fondée l'entreprise Danone, en 1919 par Isaac Carasso, originaire de Salonique.

2 Statut prévu par la loi française dite PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), loi promulguée le 22 mai 2019. L'adoption du statut de « société à mission » par la société Danone a été votée (par plus de 99 %) à l'AG de Danone du 26 juin 2020.

3 L'entreprise BSN, créée en 1966 et dirigée par Antoine Riboud, avait fusionné en 1973 avec l'entreprise Gervais-Danone dirigée par Daniel Carasso, pour devenir le groupe BSN-Gervais Danone, simplifié en Danone en 1994.

4 Limogeage en deux temps : le 1^{er} mars 2014 le C.A. adoptait le principe de la séparation Président-DG, E. Faber restant président ; puis, quelques jours après, le 14 mars, votant

Cet évènement inhabituel a, de ce fait, entraîné un grand nombre de réactions, très rapides, parfois péremptoires, concernant les différentes dimensions de cette « nouvelle affaire » concernant Danone⁵. Ces analyses ont été très diverses :

- Nombre d’entre elles se sont centrées sur la mise en cause du statut d’entreprise à mission récemment adopté par Danone, et, au-delà, sur la compatibilité de ce statut avec celui d’entreprise cotée en bourse. Parmi ces critiques, certaines ont mis l’accent sur le rôle des fonds activistes et la pression qu’ils mettent en faveur des performances financières appréciées à l’aune du cours boursier
- D’autres commentateurs se sont penchés au contraire sur le fonctionnement interne de l’entreprise, notamment sur des tensions enregistrées dans le *top management* du groupe, tensions qui ont pu inquiéter le conseil d’administration au point de déclencher la crise récente.

Au-delà de ce cas spécifique et des nombreuses réactions qu’il a déjà suscitées, il apparaît souhaitable de prendre le temps de mener une analyse plus approfondie – et plus distanciée – permettant d’apporter des éléments argumentés au débat de fond soulevé.

La revue *Entreprise & Société* (ENSO) ne pouvait pas rester à l’écart d’un tel débat qui concerne la relation entre l’entreprise et la société, relation se situant au cœur des préoccupations de cette revue et constituant, en quelque sorte, sa « raison d’être ». Le titre retenu pour ce dossier thématique : « *Les leçons de l’affaire Faber-Danone – La relation entreprise-société : enjeux et règles du jeu* » tente d’explicitier le présent projet éditorial.

En effet, la question posée est, au sens le plus large, celle de l’articulation entre les dirigeants d’une entreprise, les stratégies qu’ils mettent en œuvre, les résultats qu’ils obtiennent et le régime de gouvernance dont ils relèvent.

Le présent appel à articles vise à expliciter cette problématique en mettant l’accent sur cette articulation entre plusieurs dimensions souvent étudiées séparément de la vie de l’entreprise en interaction avec le système socioéconomique, juridique et culturel dans lequel elle s’insère.

une motion de défiance envers ce dernier et nommant un nouveau président.

5 « nouvelle affaire », car Danone avait déjà défrayé la chronique ces dernières années (affaire LU en 2001, rumeur d’OPA de Pepsi Cola en 2005)

Les contributions proposées pourront s'appuyer sur diverses situations comparables à l'affaire Faber-Danone sans a priori autre que de montrer les « enjeux » et les « règles du jeu » auxquels ces diverses situations correspondent.

Les intentions de contribution (2 pages environ), précisant l'objectif de l'article projeté, les questions étudiées, le terrain choisi et la méthode d'analyse envisagée, sont à déposer, pour le 31 juillet 2021, sur le site dédié, <https://classiques-garnier.com/ojs/> avec copie à l'adresse email de la revue enso.asso@gmail.com

Après une première évaluation de ces intentions, les auteurs de celles qui auront été retenues seront invités à envoyer leurs papiers complets pour le 30 septembre 2021.

Les articles seront évalués selon les critères d'*Entreprise & Société*. Ils devront suivre les normes de présentation de la revue indiquées à la p. 13 de ce volume ou consultables sur le site de l'éditeur : <https://classiques-garnier.com/ojs/index.php/ees/about/submissions>. Une journée de recherche, dite de « pré-publication » sera consacrée fin 2021 à la présentation de ce dossier⁶.

La publication de ce dossier thématique est prévue pour le n° 11 d'ENSO (2022-1).

6 Ce séminaire pourra être organisé en partenariat avec un évènement scientifique organisé par une des institutions concernées/intéressées par la problématique étudiée.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- CAPRON M. (2019), « Objet social de l'entreprise – Les expériences à tirer du débat sur la loi PACTE », *Entreprise & Société*, n° 5, p. 63-84.
- CHARREAUX G. (2019), « La gestion de l'actionnariat – Le cas Danone », in BURKHARDT et HERVÉ P. (coord.) *Cas en finance d'entreprise*, Caen, EMS, p. 80-99.
- CHARREAUX G. et WIRTZ P. (2006), *Gouvernance d'entreprise : nouvelles perspectives*, Paris, La Découverte.
- CHASSAGNON V. (2019), *La théorie de la firme comme entité fondée sur le pouvoir*, Paris, Garnier.
- DESREUMAUX A., BRÉCHET J.-P. (2018), *Repenser l'entreprise – Une théorie de l'entreprise fondée sur le projet*, Villeneuve d'Ascq, P. U. Septentrion.
- FABER E. (2011), *Chemins de traverse. L'économie autrement*, Paris, Albin Michel.
- FREEMAN R.E. (1984), *Strategic Management : a stakeholder approach*, Marshall, Pitman.
- FRIEDMAN M. (1970), "The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits", *The New York Times Magazine*, September 13.
- GOMEZ P.-Y. (2018), *La gouvernement d'entreprise*, Paris, Que sais-je ?.
- HATCHUEL A., SEGRESTIN B. (2019), « De l'entreprise moderne à l'entreprise à mission – Les métamorphoses de l'objet social », *Entreprise & Société*, n° 5, p. 47-61.
- JENSEN M.C. et MECKLING W. (1976), « Theory of the firm : management behavior, agency costs and capital structure », *J. of Financial Economics*, v. 3, oct., p. 305-360.
- LEVILLAIN K. (2017), *Les Entreprises à mission : un modèle de gouvernance pour l'innovation*, Paris, Vuibert.
- MARTINET A.-C. (2008), « Gouvernance et management stratégique : une nouvelle science morale et politique », *Revue française de gestion*, 183 (3), p. 95-110.
- MAYRHOFFER U., URBAN S. (2011), *Management international*, London, Pearson.
- MIGNON S. (coord.), (2013), *Pilotage de la pérennité organisationnelle*, Caen, EMS.
- MIGNON S., PÉREZ R., WALLISER E. (2020), « Destins familiaux et pérennité des entreprises. Les familles Carasso, Riboud et l'entreprise Danone 1919-2019 », *Systèmes alimentaires/Food Systems*, n° 5, p. 205-231.
- NOTAT N., SENARD J.-D. (2018), *L'entreprise, objet d'intérêt collectif*. Paris, La Documentation française.

- PALPACUER F., PÉREZ R, TOZANLI S. BRABET J. (2006), « Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprises : le cas des multinationales agroalimentaires en Europe », *Finance-Contrôle-Stratégie*, vol. 9, n° 3, pp 165-189.
- PÉREZ R., (2009), *La gouvernance de l'entreprise*, Paris, La Découverte.
- PRAHALAD C. K. (2004), *4 milliards de nouveaux consommateurs : Vaincre la pauvreté grâce au profit* – Paris, Ed. Village Mondial.
- WALLISER E. (2019), “La relation entre l'entreprise et la société : un débat récurrent et renouvelé”, *Entreprise & Société*, n° 5, p. 41-46.
- WALLISER E, BESSIEUX-OLLIER C. (coord.) (2011), *Le capital immatériel de l'entreprise*, Cormelles, EMS.
- YUNUS M. (2008), *Vers un nouveau capitalisme*, Paris, Ed. J.-C. Lattès.